

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt, le 06 janvier à 20 heures 30,
En exercice : 18	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Présents : 14	
Votants : 14	
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset, Mme Monique Gastellu, Mr Etienne Lorenzo, Mme Pascale Delarosière, Mrs Arnaud Geurts, David Michel, Mmes Katia Bonnefoy, Frédérique Fileppi, Mrs Philippe Lemaître, Fabrice Pouilly.
31/12/2019	
Date d'affichage	<u>Absents</u> : Mmes Arielle Montoban, Lorna Georgopoulos, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
31/12/2019	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Bernadette Martinez.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 3, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 1, nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi 117 au 15 décembre 2019.

Informations diverses

. Méthanisation :

Monsieur le Maire informe que lors de la première réunion concernant la méthanisation, il avait indiqué qu'aucune demande ni aucun écrit n'étaient parvenus en mairie. Fin décembre GRDF a sollicité un rendez-vous, lequel se déroulera en mairie le vendredi 17 janvier prochain à 9 heures 30, pour discuter d'un maillage permettant de récupérer le réseau situé dans l'Oise en passant par le nord de la commune d'Oissery.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer à cette réunion qui se déroulera en mairie le vendredi 17 janvier 2020 à 9 heures 30.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur Serge Menu Adjoint au Maire en charge des finances expose que le montant budgétisé au budget principal de l'exercice 2019, en dépenses d'investissement, hors chapitre 16, est d'un montant de : 1.490.287,46 euros.

Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2020 concernant des travaux de construction du centre de loisirs sans hébergement. En effet, il sera nécessaire de régler trois factures avant le vote du budget communal à hauteur de 336.600 € (trois cent trente six mille six cents euros) décomposé de la façon suivante :

. ECOXIA - Lot 5 – 30 % de 48.000 € TTC = 14.400 €
article 2313 – opération 15

. ECOXIA - Lot 6 – 30 % de 90.000 € TTC = 27.000 €
article 2313 – opération 15

. ECOXIA - Groupe A et Groupe C – 40 % de 738.000 € TTC = 295.200 €
article 2313 – opération 15

Il ajoute que cette décision permettra de continuer les travaux sur le mois de janvier car la chape est prête, sans attendre le vote du budget en avril, car ce serait dommage de prendre du retard.

Monsieur le Maire précise que tous les ans du 15 décembre au vote du budget mi-avril il n'est pas possible de régler des factures en section d'investissement sauf si une délibération l'autorise à hauteur de 25 % du budget précédent.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Indemnité de conseil au comptable du trésor

Monsieur le Maire expose que comme tous les ans le comptable du trésor présente son bordereau d'indemnité de conseil.

En effet, le comptable du trésor travaille pour les communes, les communautés de communes, les syndicats etc... et il est en droit de demander une indemnité par structure. Monsieur Vincent Barbier, Trésorier de la Trésorerie de Claye Souilly a adressé un décompte d'indemnité de conseil pour l'exercice 2019 calculé sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement lequel s'élève à un montant brut de 538,20 €.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

Questions Diverses

. Quelques dates à retenir :

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire informe que pour profiter des derniers moments de convivialité ensemble, les dernières manifestations à venir avec l'équipe municipale en place sont :

- . Samedi 11 janvier à 11 heures – Inauguration de la place de la Mairie – Bernard Bonneville suivie d'un verre de l'amitié,
- . Mardi 14 janvier à 14 heures – Galette/Loto de nos 3^{ème} âges dans la salle polyvalente,
- . Samedi 18 janvier à 19 heures – soirée des bénévoles dans la salle polyvalente,
- . Vendredi 24 janvier à 19 heures – cérémonie des médailles du travail et des naissances suivie d'un verre de l'amitié,
- . Samedi 25 janvier à 11 heures – inauguration d'une plaque dédiée à la mémoire de Monsieur Alain Sanchez Conseiller Municipal depuis trois mandats, qui nous a quitté hélas trop tôt le 10 avril 2019. Comme tu nous manques Alain !

Concernant le domaine associatif, l'amicale de l'école organise son loto annuel le samedi 1^{er} février dans la salle polyvalente. Ouverture des portes à 18 h 30. Les premiers gros lots sont un micro-onde, un nettoyeur haute pression, un robot, etc...

Pour les réservations vous pouvez contacter le 07.67.64.56.54 ou le 06.12.71.26.00

Madame Bernadette Martinez demande de garder encore un petit moment la parole pour faire la lecture d'un texte qu'elle a rédigé.

« Pour moi, je pense que cette réunion de conseil sera sûrement la dernière en tant qu'élue car à celle du mois de février je ne pourrai être présente, pour hélas des raisons de santé (naturellement je donnerai un pouvoir) et je ne suis pas certaine qu'il y en ait une au mois de mars, peut-être oui, mais dans le doute !

Babette et ses remerciements... certains vont dire !!!

Mais tant pis, mes paroles sont sincères et j'avais besoin de vous le dire.

Donc je tenais à remercier toutes les personnes présentes autour de cette table ainsi que celles absentes ce soir.

Merci pour votre confiance et votre patience ; j'ai appris à connaître au fil de ces années de bonnes et belles personnes et je vais vous dire, comme je l'ai fait également lors de mon dernier forum aux responsables d'associations, vous m'avez beaucoup apporté par votre savoir et votre tolérance. Vous avez été présents lors de toutes ces années dans les bons moments et dans ceux de deuils et de tristesses. Vous avez été indulgents quand j'ai du prendre la parole à différentes reprises et oui... nous aurions pu certainement faire un bêtisier avec mes bafouillages, mes erreurs au moment d'annoncer des chiffres, etc... j'en passe et des meilleures mais c'est tout moi !!

Un grand merci également aux employés communaux et aux petites secrétaires pour leur professionnalisme et leur gentillesse.

Je souhaite bonne chance à la future équipe municipale ; œuvrez pour notre belle commune et si vous me le permettez restez vous-même, humble et à l'écoute de nos administrés. »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aura un conseil municipal en février et un en mars.

Il remercie Madame Bernadette Martinez pour avoir œuvré toutes ces années avec un grand cœur. Il lui fait part qu'elle ne bafouille pas mais qu'elle cherche ses mots pour ne pas faire de mal ni blesser quelqu'un. En février elle sera absente mais il y aura un conseil municipal en mars à son retour. Il lui adresse ses remerciements pour ce qu'elle est, et pour tous ses mots prononcés.

Concernant l'inauguration de samedi, **Monsieur le Maire** indique que cela fait plusieurs années qu'il cherche comment remercier Monsieur Bernard Bonneville, ancien Maire de la Commune d'Oissery, qu'il a connu en arrivant sur la commune en tant qu'administré et ensuite en tant que conseiller municipal.

A l'époque, Monsieur Bernard Bonneville a bataillé pour que la mairie actuelle soit construite à cet endroit en 1999.

L'emplacement de la mairie a permis dès 2001, l'aménagement d'un endroit sécurisé pour les enfants et adolescents afin d'accéder à pieds ou à vélo aux écoles, au parc de jeux, au stade, à la médiathèque.

Oissery, ville dortoir, est devenue animée avec un bourg vivant.

Les accès aux différentes structures, commerces, médecins sont faciles et sécurisés ; tout est regroupé aux abords de la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaitait qu'un endroit bien spécifique porte le nom de l'ancien Maire Bernard Bonneville et la place de la mairie est par conséquent idéale.

La place de la Mairie s'appellera « place de la Mairie – Bernard Bonneville ».

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.